

Concours

« Marque ta page ! »

*Lire est un plaisir et sublime le potentiel imaginaire de chacun...
L'imagination est justement le maître-mot de ce concours !*

Quoi ? Pour quoi faire ?

- L'objectif de ce concours est que vous réalisiez **votre propre marque-page**. Il doit être propre, soigné et **original**.
- Tous les marque-pages réalisés seront **exposés au CDI**.
- **Un vote** permettra de sélectionner les 5 marque-pages gagnants qui seront **imprimés par un professionnel**.
- Ils seront ensuite distribués au CDI auprès des lecteurs qui effectuent un prêt de documents.

Le verso servira à noter la date de retour du document emprunté.

Quand ?

- Vous avez jusqu'au **9 décembre** pour déposer votre création au CDI ou à la vie scolaire.

Pour qui ?

- Le concours est ouvert à l'ensemble de la communauté éducative : élèves et à l'ensemble des adultes de l'établissement.

Quel support ?

- La dimension du marque-page est la même pour tous mais l'illustration appartient au créateur. **Le papier est à disposition au CDI**. Il est plus grand que le produit final afin de pouvoir être numérisé sans perte de qualité.

Les consignes à respecter ?

- Le thème proposé cette année : **Egalité fille garçon**

Laissez libre court à votre créativité !

- Vous pouvez réaliser votre marque-page seul ou à plusieurs.
- Vous ne présentez au vote qu'**un seul marque-page** (vos nom/ prénom/classe sont inscrits au dos du marque-page et ne seront pas visibles par les votants).
- Les techniques autorisées sont assez larges :
crayons feutres, de couleurs, peinture, craies, scrapbooking, collage, tissus...
- Attention, la production ne doit pas être en volume afin de pouvoir être numérisée.